Régie de l'assurance maladie Québec

Inscription d'un cabinet ou modification relative à un cabinet

Hygiénistes dentaires

1. Situation

☐ **Inscription d'un cabinet***

L'inscription d'un cabinet auprès de la Régie de l'assurance maladie du Québec implique qu'aucune autre demande de numéro n'a été effectuée pour ce cabinet. L'inscription d'une clinique mobile n'est pas permise.

▶ Année Mois Jour — Date d'inscription (ouverture)

La date d'inscription ne doit pas être antérieure au 1er juin 2023.

☐ **Modification relative à un cabinet** ▶ Année Mois Jour — Date de modification

- ☐ Fermeture
- ☐ Changement d'adresse
- ☐ Changement d'hygiéniste dentaire responsable
- ☐ Autre modification : _____

2. Renseignements sur le cabinet

Numéro de cabinet (si disponible)	Nom du cabinet	
Adresse du cabinet Numéro	Rue	Bureau
Municipalité	Province	Code postal

3. Renseignements sur l'hygiéniste dentaire responsable

Prénom	Nom de famille	Numéro de pratique
		7 5

Numéro de téléphone Ind. régional	Poste	Numéro de télécopieur Ind. régional	Adresse de courriel

_____ Signature de l'hygiéniste dentaire responsable

Année Mois Jour — Date

* Selon la Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace (L.Q. 2023, c. 34, art. 481), on entend par *cabinet privé de professionnel* « l'entreprise au sein de laquelle un ou plusieurs médecins, dentistes ou autres professionnels, individuellement ou en groupe, pratiquent habituellement leur profession à titre privé et à leur seul compte, sans fournir à leur clientèle, directement ou indirectement, des services d'hébergement et sans lui offrir de traitements médicaux spécialisés ».

Veuillez nous transmettre ce formulaire par télécopieur au 418 646-8110 ou par la poste :

Régie de l'assurance maladie du Québec
C. P. 6600, succ. Terminus
Québec (Québec) G1K 7T3